

Décision n° 01-831 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 29 août 2001 relative au changement de dénomination sociale de la société Fortel en Squadran

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L.33-1 et L.34-1 ;

Vu l'arrêté du 4 août 2000 autorisant la société Fortel à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public et à fournir le service téléphonique au public ;

Vu la demande reçue le 5 juin 2001 au nom de la société Squadran anciennement dénommée Fortel, complétée par le courrier reçu le 1^{er} août 2001 ;

Après en avoir délibéré le 29 août 2001,

Décide :

Article 1 – Sont approuvés :

- le rapport d'instruction relatif à la demande susvisée présentée au nom de la société Squadran ;
- le projet d'arrêté associé.

Article 2 – Le Président de l'Autorité est chargé de transmettre au secrétaire d'État à l'industrie le rapport d'instruction et le projet d'arrêté annexé à la présente décision.

Fait à Paris, le 29 août 2001,

Le Président

Jean-Michel Hubert